

DECLARATION PUBLIQUE D'INTERETS (DPI)

Arrêté du 5 juillet 2012 portant fixation du document type de la déclaration publique d'intérêts mentionnée à l'article L. 1451-1 du code de la santé publique

Je soussigné(e) CHRISTINE LARSEN

Reconnais avoir pris connaissance de l'obligation de déclarer tout lien d'intérêts direct ou par personne interposée avec les entreprises, établissements ou organismes dont les activités, les techniques et les produits entrent dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'organisme au sein duquel j'exerce mes fonctions ou de l'instance collégiale, de la commission, du conseil, du groupe de travail, dont je suis membre ou invité à apporter mon expertise, ainsi qu'avec les sociétés ou organismes de conseil intervenant dans les mêmes secteurs.

Je renseigne cette déclaration en qualité :

D'agent de l'InVS

De membre ou conseil d'une instance collégiale, d'une commission, d'un comité ou d'un groupe de travail (veuillez préciser) au sein de l'InVS

De personne invitée à apporter mon expertise à l'InVS

Autre (préciser)

Je m'engage à actualiser ma DPI dès qu'une modification intervient concernant ces liens ou que de nouveaux liens sont noués, et au minimum annuellement même sans modification.

Il vous appartient, à réception de l'ordre de jour d'une réunion, de vérifier si les liens d'intérêts que vous avez déclarés ou qui pourraient apparaître de manière ponctuelle sont compatibles avec votre présence lors de tout ou partie de cette réunion et d'en avertir l'interlocuteur désigné au sein de l'institution, et le cas échéant le président de séance, si possible, avant sa tenue. En cas de conflits d'intérêts, votre présence est en effet susceptible d'entacher d'irrégularité les décisions prises ou les recommandations, références ou avis émis et d'entraîner l'annulation de la décision prise ou de celle qu'aura pu prendre l'administration au vu de cette délibération.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un mél à l'adresse suivante : dpi-support@invs.sante.fr.

Le présent formulaire sera publié sur le site de l'institution ou des institutions mentionnées dans la déclaration et/ou sur le site du ministère chargé de la santé.

1. Votre activité principale

1.1 Votre activité principale exercée actuellement

Activité libérale

Autre (activité bénévole, retraité, ...)

Activité salariée

Employeur principal	Adresse de l'employeur	Fonction occupée dans l'organisme	Début	Fin
InVS	12 rue du Val d'Osne - 94415 Saint-Maurice	Coordonnateur de programme	11/1999	

1.2 Vos activités exercées à titre principal au cours des 5 dernières années

A ne remplir que si différentes de celles remplies dans la rubrique 1.1

Activité libérale

Autre (activité bénévole, retraité, ...)

Activité salariée

2. Vos activités exercées à titre secondaire

2.1 Vous participez ou vous avez participé à une instance décisionnelle d'un organisme public ou privé dont l'activité, les techniques ou produits entrent dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'InVS

Sont notamment concernés les établissements de santé, les entreprises et les organismes de conseil, les organismes professionnels (sociétés savantes, réseaux de santé, CNPS), les associations de patients.

Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique

2.2 Vous exercez ou vous avez exercé une activité de consultant, de conseil ou d'expertise auprès d'un organisme entrant dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'InVS

Il peut s'agir notamment d'une activité de conseil ou de représentation, de la participation à un groupe de travail, d'une activité d'audit, de la rédaction d'articles ou de rapports d'expertise.

Actuellement ou au cours des 5 années précédentes

Organisme (société, établissement, association)	Fonction occupée dans l'organisme	Rémunération	Début	Fin
ECDC: Hepatitis coordination group	Représentant institutionnel et expert	Aucune	09/2014	
DGS	expertise : groupe de travail TROD VHC	Aucune	06/2011	
ANRS	expertise (impact des nouveaux antiviraux sur nombre de patients VHC+ à traiter)	Aucune	09/2010	05/2011
ANRS AC 33 "Résistance des Virus d'Hépatites B et C aux Antiviraux".	représentant institutionnel	Aucune	12/2009	
ANRS	co-coordonateur axe 4 santé publique cohorte HEPATHER	Aucune	07/2011	
DGS - comité de suivi et de prospective du plan de lutte contre les hépatites B et C	représentant institutionnel	Aucune	12/2009	12/2013
DGS-comité restreint du suivi du plan hépatites B et C 2009-2012	représentant institutionnel -groupe de travail « Etudes, veille et prospective »	Aucune	01/2010	01/2013
DGS	représentant institutionnel : actualisation circulaire DGS-VS2/DH-EO2/99/299 mai 1999	Aucune	02/2011	09/2011
ANRS AC 23	épidémiologiste	Aucune	12/2012	
ANRS AC 25	épidémiologiste	Aucune	09/2009	
ANRS - AFEF	expert en santé publique dans comité de lecture rapport d'expertise sur hépatites B et C	Aucune	02/2013	05/2014
DGS-comité de suivi mise en oeuvre recommandations sur la prise en charge des patients infectés par le VHB ou le VHC	représentant institutionnel	Aucune	10/2014	
ECDC : coordination committee	représentant institutionnel et expert	Aucune	05/2010	05/2014
DGS : comité de suivi sur la mise en oeuvre des recommandations AFEF-ANRS	membre du comité de rédaction "l'écho des reco"	Aucune	02/2015	

2.3 Vous participez ou vous avez participé à des travaux scientifiques et études pour des organismes publics et/ou privés entrant dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'InVS

Doivent être mentionnées les participations à des travaux scientifiques, notamment la réalisation d'essais ou d'études cliniques ou pré-cliniques, d'études épidémiologiques, d'études médico-économiques, d'études observationnelles sur les pratiques et prescriptions, etc.

Actuellement ou au cours des 5 années précédentes

Organisme (société, établissement, association)	Domaine et Type de travaux	Nom du produit de santé ou du sujet traité	Essais ou études cliniques ou précliniques	Type d'étude	Votre rôle	Rémunération	Début	Fin
ANRS	Hépatite virale chronique C - Analyse des données de cohorte ANRS-Co22 HEPATHER	Efficacy of the Sofosbuvir-based combination in HCV G4	Non	Etude multicentrique	Autre (préciser) : membre du conseil scientifique de la cohorte	Aucune	04/2015	04/2015
ANRS	hépatite virale chronique C - Analyse des données de cohorte ANRS-Co22 HEPATHER	Safety and efficacy of Sofosbuvir-containing regimens in ANRS CO22 HEPATHER	Non	Etude multicentrique	Autre (préciser) : membre du conseil scientifique de la cohorte	Aucune	04/2015	04/2015
ANRS	Hépatite virale C chronique - analyse des données de cohorte ANRS Co22 HEPATHER	Safety & efficacy of the combination daclatasvir-sofosbuvir in G1-infected patients	Non	Etude multicentrique	Autre (préciser) : membre du conseil scientifique de la cohorte	Aucune	04/2015	04/2015
Bristol Myers Squibb	Hépatite virale chronique C - Interim analysis of a compassionate use program	Daclatasvir plus sofosbuvir with or without ribavirin	Non	Etude multicentrique	Autre (préciser) : membre du conseil scientifique ANRS-Co22 HEPATHER	Aucune	04/2015	04/2015

2.4 Vous avez rédigé un article, intervenez ou êtes intervenu dans des congrès, conférences, colloques, réunions publiques diverses ou formations organisés ou soutenus financièrement par des entreprises ou organismes privés entrant dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'InVS

Actuellement ou au cours des 5 années précédentes

Entreprise ou organisme invitant (société, association)	Lieu et intitulé de la réunion	Sujet de l'intervention / Nom du produit visé	Prise en charge des frais de déplacement	Rémunération	Début	Fin
The International Society for Disease Surveillance	New Orleans - Annual Conference	Syndromic Surveillance of Acute Liver Failure in Emergency Departments (France, 2010-2012)	Non	Aucune	12/2013	12/2013
EASL 2015	VIENNE - THE INTERNATIONAL LIVER CONGRESS	Efficacy of the oral Sofosbuvir-based combination in HCV genotype 4-monoinfected patients from the French observational cohort ANRS CO22 HEPATHER	Non	Aucune	04/2015	04/2015
European Association for the Study of the Liver	Amsterdam, - 48th annual meeting of the European association for the study of the liver.	Incidence and routes of transmission of hepatitis B virus infection in France, 2003-2011.	Non	Aucune	04/2013	04/2013
Association Française pour l'Etude du Foie (AFEF)	Lille - 73èmes journées scientifiques de l'AFEF	Mortalité hospitalière associée au diagnostic d'hépatite B et C en France entre 2004 et 2011 en France	Non	Aucune	10/2013	10/2013
Association Française pour l'Etude du Foie	Lille - 73èmes journées scientifiques de l'AFEF	Comment mieux cibler le dépistage de l'antigène HBs en France?	Non	Aucune	10/2013	10/2013
Association Française pour l'Etude du Foie	Montpellier - 71èmes journées	Les hépatites B aiguës en France depuis 2003	Non	Aucune	09/2012	09/2012
Le quotidien du médecin	-	Epidémiologie des infections par les virus des hépatites B et C		Aucune	10/2012	10/2012
European Association for the Study of the Liver (EASL),	Barcelona - Annual Meeting	Chronic Hepatitis B screening in France: Improvement is still needed	Non	Aucune	04/2012	04/2012
Association Française pour l'Etude du Foie	Paris - 69èmes journées	Dépistage de l'antigène HBs en France à améliorer	Non	Aucune	09/2011	09/2011
SOS Hépatites	Lille - 13ème Forum National SOS hépatites	Intérêt des techniques de prélèvement dans les études épidémiologiques nationales de l'INVS	Oui	Aucune	11/2010	11/2010
Revue du Praticien	-	Epidémiologie des hépatites virales en France		Aucune	01/2011	01/2011
Hepatogastro et oncologie digestive	-	Epidémiologie de l'hépatite C en France		Aucune	10/2012	10/2012

Le concours médical	-	Dossier thématique hépatites B et C : Données épidémiologiques actuelles et perspectives d'évolution	Non	Aucune	04/2013	04/2013
EASL 2015	VIENNE - THE INTERNATIONAL LIVER CONGRESS	Safety and efficacy of Sofosbuvir-containing regimens in the French cohort- ANRS CO22 HEPATHER	Non	Aucune	04/2015	04/2015
EASL 2015	VIENNA - THE INTERNATIONAL LIVER CONGRESS	SAFETY & EFFICACY COMBINATION DACLATASVIR-SOFOSBUVIR IN HCV G1-MONOINFECTED PATIENTS FROM THE COHORT ANRS CO22 HEPATHER	Non	Aucune	04/2015	04/2015
EASL 2015	VIENNA - THE INTERNATIONAL LIVER CONGRESS	Relationship between HCV genotype, liver co-morbidities and fibrosis in the French cohort ANRS CO22 HEPATHER	Non	Aucune	04/2015	04/2015
European association for the study of the liver (EASL)	London - Annual meeting	Characteristics of undiagnosed HBV and HCV chronically infected population in France: a need for reconsidering testing strategies	Non	Aucune	04/2014	04/2014
EASL 2015	VIENNA - THE INTERNATIONAL LIVER CONGRESS	Negative impact of HBV/HCV coinfection on HBV or HCV mono-infection: data from the French cohort- ANRS CO22 HEPATHER	Non	Aucune	04/2015	04/2015
American Association for the Study of Liver Diseases (AASLD)	Boston - 65th Annual Meeting	Primary resistance to HBV in a large population of treatment-naive patients	Non	Aucune	11/2014	11/2014
EASL 2015	VIENNA - THE INTERNATIONAL LIVER CONGRESS	Safety & efficacy of the combination daclatasvir-sofosbuvir in genotype 1-infected patients from the French observational cohort ANRS CO22 HEPATHER	Non	Aucune	04/2015	04/2015

2.5 Vous êtes inventeur et/ou détenteur d'un brevet ou d'un produit, procédé ou toute autre forme de propriété intellectuelle non brevetée en relation avec le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'InVS

Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique

3. Activités que vous dirigez ou avez dirigées et qui ont bénéficié d'un financement par un organisme à but lucratif dont l'objet social entre dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'InVS

Le type de versement peut prendre la forme de subventions ou contrats pour études ou recherches, bourses ou parrainage, versements en nature ou numéraires, matériels, taxes d'apprentissage.

Sont notamment concernés les présidents, trésoriers et membres des bureaux et conseils d'administration.

Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique

4. Participations financières dans le capital d'une société dont l'objet social entre dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'InVS

Tout intérêt financier : valeurs mobilières cotées ou non, qu'il s'agisse d'actions, d'obligations ou d'autres avoirs financiers en fonds propres ; doivent être déclarés les intérêts dans une entreprise ou un secteur concerné, une de ses filiales ou une société dont elle détient une partie du capital dans la limite de votre connaissance immédiate et attendue. Il est demandé d'indiquer le nom de l'établissement, entreprise ou organisme, le type et la qualité des valeurs ou pourcentage du capital détenu.

(Les fonds d'investissement en produits collectifs de type SICAV ou FCP - dont la personne ne contrôle ni la gestion, ni la composition - sont exclus de la déclaration).

Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique

5. Proches parents salariés et/ou possédant des intérêts financiers dans toute structure, dont l'objet social entre dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'InVS

Les personnes concernées sont :

- *le conjoint [époux (se) ou concubin(e) ou pacsé(e)], parents (père et mère) et enfants de ce dernier*
- *les enfants*
- *les parents (père et mère)*

Cette rubrique doit être renseignée si le déclarant a connaissance des activités de ses proches parents.

Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique

6. Autres liens d'intérêts que vous considérez devoir être portés à la connaissance de l'InVS

Si besoin, au vu des précisions apportées par l'organisme au présent document-type.

Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique


7. Si vous n'avez renseigné aucun item après le 1, cochez la case et signez en dernière page

Je n'ai renseigné aucun item après la section 1.

Article L. 1454-2 du code de la santé publique

« Est puni de 30 000 euros d'amende le fait pour les personnes mentionnées aux I et II de l'article L. 1451-1 et à l'article L. 1452-3 d'omettre, sciemment, dans les conditions fixées par ce même article, d'établir ou de modifier une déclaration d'intérêts afin d'actualiser les données qui y figurent ou de fournir une information mensongère qui porte atteinte à la sincérité de la déclaration ».

Fait à Saint-Maurice
Le 09/10/2015



Signature obligatoire
(mention non rendue publique)

Les informations recueillies seront informatisées et votre déclaration (à l'exception des informations relatives aux montants déclarés et à l'identité des proches) sera publiée sur le site internet de l'InVS. L'InVS est responsable du traitement ayant pour finalité la prévention des conflits d'intérêts en confrontant les liens déclarés aux objectifs de la mission envisagée au sein de l'InVS.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un mél à l'adresse suivante : dpi-support@invs.sante.fr